

Rappel du règlement financier

Une facture annuelle dématérialisée vous sera adressée fin septembre sur Ecole Directe.
Le règlement s'effectue par prélèvement automatique en dix mensualités d'octobre à juillet, le 10 de chaque mois. Le mandat de prélèvement doit impérativement être rempli et joint à votre dossier de confirmation d'inscription / réinscription en précisant le(s) noms de(s) enfant(s) concerné(s) avant le 31 août de chaque année.

En cas de changement de coordonnées bancaires en cours d'année, un nouveau RIB accompagné d'un mandat de prélèvement doit être transmis à la comptabilité.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement
service.comptable@ecparay.fr

1. Contribution des familles

	Coût annuel	Coût mensuel
Maternelle	270€	27€
Primaire	405€	40,50€

2. ½ pension (gérée par la société Sodexo : voir circulaire restauration)

Pour rappel, la ½ pension n'est pas incluse dans la contribution des familles.

Le prix du repas est de 4,60€ pour les maternelles ½ pensionnaires, et de 4,80€ pour les primaires ½ pensionnaires.

Un externe a la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire avec un surplus de 0.50€ par repas (participation aux frais de surveillance et aux frais de fluides).

3. Livres et Fichiers

Des fichiers sont à prévoir. Leur coût variera selon la classe de l'élève et n'excèdera pas 35€.

4. Accueil du matin

Un accueil du matin est à votre disposition de 7h30 à 8h30.

Il est facturé 1€ par présence. Au-delà de 10 présences par mois, un forfait de 10€ vous sera facturé mensuellement.

5. Garderie ou étude du soir

A partir de 16h45 et jusqu'à 18h15, les élèves peuvent bénéficier d'une garderie pour les plus jeunes et d'une étude surveillée pour les plus grands. La garderie ou l'étude est facturée 2€ par présence. Au-delà de 10 présences par mois, un forfait de 20€ vous sera facturé mensuellement.